



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18152905

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTR
LL 05 OCT. 2018

Greffe
Le Greffier

Dénomination : SOCAFLEX

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Avenue du Marquis 3 - ZI 6220 Fleurus

N° d'entreprise : 0417.377.637

Objet de l'acte : 1 : Reconduction du mandat des administrateurs 2 : Nomination d'un mandataire Ad Hoc pour la publication du procès verbal de l'assemblée générale

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 septembre tenue au siège social de la société.

1ère Résolution - Après un échange de vues, l'assemblée décide à l'unanimité des voix présentes de renouveler, pour une durée de six ans, à dater de l'issue de l'assemblée générale statutaire du 06 juin 2017, le mandat d'administrateur de :

- Madame UYTENHOVE Florence, Sentiers des Bruyères 4 – 1440 Braine-le-Château ;
- la Société en Commandite Simple G. KOCH INTL MANAGEMENT, Avenue des Hêtres 17 à 1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, avec comme représentant permanent au sens de l'article 61 du Code des Sociétés, monsieur KOCH Gerhard ;
- la Société Anonyme TAMINES MOTOR FINANCES, Avenue du Marquis n°3 à 6220 Fleurus, avec comme représentant permanent au sens de l'article 61 du Code des Sociétés, madame UYTENHOVE Florence.

Les mandats ainsi prorogés viendront à expiration immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année 2023.

Madame UYTENHOVE Florence est également reconduite dans son mandat d'administrateur-délégué de la société et ce, pour une durée de six ans.

L'assemblée confirme la reconnaissance et l'acceptation de tous les actes posés par les administrateurs entre la date du 06 juin 2017 et la présente date de reconduction des mandats.

L'assemblée rappelle que les mandats sont rémunérés.

Mise au vote : Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2ème Résolution - L'assemblée réunie décide de donner procuration à Monsieur Pascal CORNIL, Comptable-Fiscaliste Agréé, rue de la Grande Cense n°16 à 5640 METTET, aux fins d'accomplir toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Charleroi, du Moniteur Belge ainsi qu'auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en ce qui concerne les décisions susmentionnées et en particulier pour faire publier un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et pour compléter et signer les Formulaires I et II.

Mise au vote : Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix.

L'administrateur délégué,

UYTENHOVE Florence

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2018 - Annexes du Moniteur belge